

20191216-5

Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Modification du tableau d'emplois permanents au sein de l'établissement public Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 2012-153/ DAC 2012-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 14 ter, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n°24 du Conseil d'administration de Paris Musées du 13 décembre 2012 modifiée relative au tableau des emplois permanents de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Pour l'année 2020, les emplois permanents de l'établissement public Paris Musées visés à l'article 1^{er} de la délibération n° 24 du 13 décembre 2012 modifiée sont modifiés comme suit (tableau joint) :

- Effectif des personnels administratifs :

CORPS OU EMPLOI	Modification	Total
Directeur général	+0	1
Administrateur de la Ville de Paris (1)	+0	6
Attaché d'administrations parisiennes (2)	+4	103
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-2	36
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+3	97

- (1) Dont 6 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la communication, des fonctions de nature administrative, financière, juridique, ainsi que pour la conduite de projets complexes. Ces agents titulaires doivent au minima être détenteurs d'un diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des administrateurs de la Ville de Paris.
- (2) Dont 95 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la communication, du numérique, du développement des ressources propres, des fonctions de nature administrative, financière, juridique, ainsi que pour la conduite de projets d'expositions ou de projets complexes. Ces agents titulaires doivent au minima être détenteurs d'un diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des attachés d'administrations parisiennes.

- Effectif des personnels techniques :

CORPS OU EMPLOI	Modification	Total
Chef d'arrondissement	+1	1
Ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes (3)	+0	1
Ingénieur et architecte des administrations parisiennes (4)	-2	13
Technicien supérieur d'administrations parisiennes (5)	+1	14

- (3) Dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions de nature administrative, technique, informatique ainsi que pour la conduite de projets complexes. Ces agents titulaires doivent au minima être détenteurs d'un diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des Ingénieur des services techniques de la Communes de Paris.
- (4) Dont 11 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions de nature administrative, technique, informatique ainsi que pour la conduite de projets complexes et la prévention des risques professionnels. Ces agents titulaires doivent au minima être détenteurs d'un diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des Ingénieur des services techniques de la Communes de Paris.
- (5) Dont 2 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de la santé et la sécurité au travail. Ces agents titulaires doivent au minima être détenteurs d'un diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des Ingénieur des services techniques de la Communes de Paris.

- Effectif des personnels ouvriers :

CORPS OU EMPLOI	Modification	Total
Personnel de maîtrise des administrations parisiennes	+0	6
Adjoint technique des administrations parisiennes	-1	65

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20191216-20191216-5-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

- Effectif des personnels culturels :

CORPS OU EMPLOI	Modification	Total
Bibliothécaire des administrations parisiennes	+0	1
Conservateur du patrimoine de la Ville de Paris (6)	+0	48
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes (7)	+0	58
Intervenant culturel (8)	+0	39
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées	+0	74
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage	+5	435

- (6) Dont 24 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la conservation. Ces agents titulaires doivent au minima être détenteurs d'un diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des Conservateur du patrimoine de la Ville de Paris
- (7) Dont 35 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la recherche, l'acquisition, le classement, la conservation, la régie des œuvres, l'exploitation et la diffusion de documentation nécessaires aux missions dans le domaine muséale. Ces agents titulaires doivent au minima être détenteurs d'un diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des chargés d'étude documentaires.
- (8) Emplois à temps non complet occupés par des agents non titulaires en application de l'article 55 du décret 94-415 susvisé.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY

Tableau des emplois 2019		
CORPS, GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires
EMPLOIS FONCTIONNELS		
Directeur général	A	1
Chef d'arrondissement	A	1
SECTEUR ADMINISTRATIF		
Administrateur de la Ville de Paris	A	6
Attaché d'administrations parisiennes	A	103
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	B	36
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	C	97
TOTAL		242
SECTEUR TECHNIQUE		
Ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes	A	1
Ingénieur et architecte des administrations parisiennes	A	13
Technicien supérieur des administrations parisiennes	B	14
TOTAL		28
SECTEUR OUVRIER		
Personnel de maîtrise des administrations parisiennes	B	6
Adjoint technique des administrations parisiennes	C	65
TOTAL		71
SECTEUR CULTUREL		
Bibliothécaire d'administrations parisiennes	A	1
Conservateur du patrimoine de la Ville de Paris	A	48
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	A	58
Intervenant culturel	A	39
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'adm. parisiennes	B	74
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'adm. Parisiennes	C	435
TOTAL		655
TOTAL GENERAL		998